

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 26 (1918)
Heft: 7

Buchbesprechung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

continué et achevée. On a complété sur la paroi nord, nue et vide, les armoiries des baillis bernois de 1733 à 1798. Enfin, une restauration urgente et curieuse a été faite au second pilier du grand souterrain dit « de Bonivard ».

E. M.

M. Henri Monod-de Buren a publié dans le *Journal de Morges* des 29 mars, 3 et 5 avril, la communication historique qu'il a faite à la dernière séance de la Société du *Vieux-Morges*. On y trouve des détails intéressants sur quelques points de l'histoire de cette ville au moyen âge et surtout des renseignements sur un certain nombre de familles morgiennes d'autrefois. On y parle entre autres des Lugrin; des du Solier, connus aussi à Morges sous les noms de Solaro, Soley et du Soleil et que l'on retrouve encore en Piémont sous le nom de Solar; des Barral, des de Fer, des de la Cuisine, des de Martines, des Lustrier ou de Lutry, dite Mayor, des Mayor de Montricher, des Sablet, des Wagner qui donnèrent leur fortune à la ville en 1749, et des Blanchenay dont l'un fut conseiller d'Etat.

E. M.

BIBLIOGRAPHIES

La Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Lausanne, fondée en 1817, a publié à l'occasion de son centième anniversaire un beau et intéressant volume sur son premier siècle d'existence¹. M. Arnold Bonard a été chargé de ce travail qui paraît ingrat au premier abord; il a su tirer du grand nombre de renseignements qu'il avait à sa disposition un ouvrage d'une lecture d'autant plus agréable que l'on y trouve des renseignements intéressants ou curieux non seulement sur le très louable éta-

¹ A. Bonard. *La Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Lausanne. 1817-1917*. — Lausanne, Imprimeries réunies, 1918.

blissement financier dont il s'agit, mais encore sur les caisses d'Épargne en général et sur quantité de personnages qui ont joué un rôle dans le commerce, la politique ou les lettres de notre petit pays. On y voit apparaître les projets de caisses d'épargne dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et on y apprend que le premier établissement de ce genre chez nous fut fondé à Vevey en 1814; deux ans plus tard, Le Chenit suivit cet exemple et, en 1817, la Caisse d'Épargne de Lausanne apparaissait. D'autres étaient fondées à Yverdon en 1820, à Moudon en 1822, à Nyon et à Morges en 1828, à Cossonay en 1833, à Sainte-Croix en 1834, au Pays d'Enhaut et à Aigle en 1835, etc. En 1848 enfin, à la suite d'une pétition du citoyen Jaques-Louis Mathey, de Lausanne, le Grand Conseil, « considérant que les Caisses d'Épargne stimulent l'amour de l'ordre et l'activité des travailleurs en leur offrant de mettre en sûreté les produits de leur travail et de leur économie avec augmentation d'intérêt », institua, sous la surveillance et la garantie de l'État, une Caisse d'Épargne cantonale dont l'administration fut tout d'abord et jusqu'en 1875, confiée à la Banque cantonale.

La fondation de la Caisse d'Épargne de Lausanne fut un peu la conséquence de l'« année de la misère » au cours de laquelle beaucoup de personnes purent regretter de ne pas avoir à leur disposition une réserve financière, même modeste et d'établissement qui pût les encourager à constituer cette réserve. Le philanthrope Théodore Rivier¹, dont M. A. Bonard a parlé ici même dernièrement, résolut alors, avec Roguin de Bons et André van der Muelen, de fonder cet établissement qui a rendu dès lors de très grands services et a pris une importance toujours plus considérable.

E. M.

¹ *Jean-Théodore Rivier et l'année de la misère*, livr. d'avril 1918.